

Questions orales

J'ai appris que la station CBC de Toronto avait prélevé dix échantillons de foie de boeuf acheté dans cinq magasins canadiens et cinq américains et constaté la présence de DES dans neuf de ces dix échantillons. Le ministre va-t-il essayer d'établir comment il se fait que cette viande contienne du DES alors que le gouvernement a déjà interdit son utilisation dans l'aliment du bétail au Canada?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. On m'a assuré que les agents du ministère allaient se pencher immédiatement sur cette grave question.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, apparemment le laboratoire qui a examiné les échantillons a constaté que dans certains d'entre eux la teneur en DES atteignait 3,700 parties par milliard, alors que les tests de laboratoire réalisés sur des animaux démontrent qu'une teneur de deux parties par milliard est déjà toxique.

Étant donné ces révélations stupéfiantes et le fait que le DES est interdit au Canada, le ministre pourrait-il demander aux autorités compétentes d'étudier et de mettre à jour notre système d'inspection de la viande afin qu'il protège le consommateur canadien contre ce danger pour la santé?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, tous les députés conviendront, j'en suis sûre, que nous ne devons pas alarmer le public inutilement; nous allons mener une enquête approfondie étant donné, comme le député l'a dit, que le DES est interdit au Canada depuis 1974.

* * *

LES PIPE-LINES**LES DIRECTIVES ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES AU PIPE-LINE DE L'ALASKA**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Elle concerne son rôle et son autorité à l'égard du pipe-line du Nord.

A la suite du dépôt de documents concernant les règlements que devront suivre les compagnies du pipe-line et du fait qu'ils contiennent tellement d'erreurs, d'omissions et même de contradictions, le ministre a-t-il l'intention de reconstituer le comité du pipe-line?

Le ministre a-t-il aussi l'intention de faire une déclaration à la Chambre au sujet des négociations que lui et ses fonctionnaires mènent avec la Colombie-Britannique au sujet des omissions dont j'ai parlé à savoir qu'on n'a pas encore entrepris l'étude des répercussions socio-économiques et écologiques dans cette province où sera construit la majeure partie du pipe-line?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention pour l'instant de reconstituer le comité sur le pipe-line du Nord. Les directives à l'intention des sociétés et dont a parlé le

[M. Nystrom.]

député sont seulement provisoires et pourront être modifiées conformément aux suggestions que nous attendons de nombreuses sources. Voilà pourquoi nous les avons publiées. Si je me souviens bien, il doit y avoir des audiences dans le nord de la Colombie-Britannique sur les répercussions du pipe-line. Il serait prématuré de reconstituer le comité pour l'instant.

Quant à la deuxième question concernant les négociations avec la Colombie-Britannique, elles se poursuivent, et je crois que les représentants du gouvernement provincial et du gouvernement du Canada se sont rencontrés cette semaine à Ottawa. Du moins en avaient-ils l'intention au début de la semaine, mais je n'ai pas encore eu de rapport sur les résultats de cette rencontre.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il songe à reconstituer le comité sur le pipe-line avant de prendre une décision finale sur ces règlements et critères? Autrement dit, le Parlement va-t-il prendre part à la révision de ces directives et règlements ainsi qu'à l'élaboration du document final?

• (1202)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la décision de la Chambre qui a créé le comité du pipe-line du Nord et établi son mandat a été le fruit de consultations entre les partis. Toutes les opinions qu'avait émises le député du Yukon, qui agissait au sein du comité à titre de porte-parole de l'opposition officielle, sont entrées en ligne de compte de sorte que le mandat du comité est à mon avis suffisamment vaste pour s'appliquer aux dispositions du bill auxquelles s'intéressaient les députés.

Je vais examiner le mandat afin de voir à quel moment le comité pourrait, le cas échéant, être saisi de ce genre de lignes directrices. Si la chose est prévue dans le mandat sur lequel nous nous sommes tous entendus, je n'aurai alors bien sûr aucune objection à ce que l'on se livre à ce genre d'examen.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'ÉTAT DES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES EN MATIÈRE DE PÊCHERIES**

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au cours des dernières semaines, le gouvernement s'est heurté à plusieurs difficultés en ce qui concerne l'application de l'accord intérimaire réciproque de 1978 sur la pêche entre le Canada et les États-Unis, aussi bien sur les côtes du Pacifique que de l'Atlantique.

Sur la côte du Pacifique, le problème tient aux conditions auxquelles les pêcheurs canadiens seraient autorisés à pêcher le saumon à la traîne au large des côtes de l'État de Washington.